



ACTUALITÉS de la ville de Brie-Comte-Robert

Le 03/07/2024

Expérimentation du congé menstruel

Depuis le 1^{er} mai 2024, la ville de Brie-Comte-Robert expérimente le congé menstruel. Une initiative née d'une consultation avec les agents de la ville.

Face à l'évolution des besoins de ses agents, et investie dans une politique RSO (responsabilité sociétale des organisations), la commune de Brie-Comte-Robert a consulté fin 2023 des agents municipaux, femmes et hommes représentant différents services, et les représentants du personnel sur la pertinence ou non de la mise en place d'un congé menstruel.

« Dans notre mairie, nous sommes très investis en matière de qualité de vie au travail. C'est pour cela que lorsque la question sur le congé menstruel est apparue, nous nous en sommes rapidement saisi, » explique le Maire, Jean Laviolette. « Mais je souhaitais avoir aussi l'avis des agents de la ville. » Un appel à volontariat a donc été lancé pour participer à la réflexion sur la création ou non de ce type de congé et de son contour le cas échéant. « Les agents se sont rapidement positionnés en faveur de cette mise en place, » poursuit-il.

Faciliter le quotidien des agentes

« Il nous est apparu nécessaire et normal de reconnaître la douleur que certaines femmes peuvent connaître au moment de leur cycle, » précise Jean Laviolette. « Nous nous sommes certes demandé si cette mise en place ne venait pas à l'encontre du traitement d'équité. Mais nous avons rapidement vu, notamment grâce aux échanges, que c'était une manière de reconnaître des problématiques handicapantes. Tout simplement. Je ne comprends pas comment une assemblée représentant normalement notre pays, le Sénat, n'a pu appréhender ces handicaps et ces souffrances. Enfin... je devine, ils ne se sentent pas concernés. Mais, pour ma part, je pense que nous devons être à l'écoute et enfin entendre les douleurs des femmes si longtemps ignorées par une société dominée par les hommes, » indique Maire.

La ville a défini un cadre pour permettre de bénéficier de ce congé menstruel. Ce congé concerne les agentes souffrant de règles handicapantes (très douloureuses, hémorragiques), d'ovaires polykystiques, de dysménorrhée, d'endométriose, ou d'adénomyose. Grâce à une attestation faite par un médecin spécialiste, valable un an, les agentes pourront donc bénéficier d'ASA, autorisation spéciale d'absence, ou ont la possibilité de télétravailler pour leur assurer plus de confort. Un aménagement du temps de travail peut aussi être possible.

Une expérimentation jusqu'à décembre 2025

Ce dispositif, voté au conseil municipal du 30 avril 2024, est à ce jour une expérimentation. « Nous ferons le point fin 2025 pour voir si notre expérimentation a été concluante, indique le Maire Jean Laviolette. « Il ne faut pas que cela ait des impacts négatifs sur la collectivité, l'égalité

hommes-femmes, voire si finalement elle dessert les femmes, » conclut le Maire.

VOS CONTACTS

Mairie de Brie-Comte-Robert

Service communication

01 60 62 64 26

Lucrèce Perrin

Directrice de la communication

01 60 62 64 26

07 86 09 67 99

Estelle Coutier

Chargée de communication

01 60 62 64 26

CONFÉRENCE 2DE PRESSE :

01/01/1970 , 2 Rue de Verdun , 77170 Brie-Comte-Robert